



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en  
exercice

29

Nombre de présents

23

Nombre de pouvoirs

6

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; LELEU ; BUNAUX ; HEYTE ; RESCHKE, adjoints au Maire.

Mmes & M. GOUVERNE ; LEGRIS ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANÇOIS ; LABARRE ; COMOR ; MARTIN ; BRUNET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme LEFEBVRE donne pouvoir à M. COUILLARD ; M. REBISCHUNG donne pouvoir à M. GRELAUD ; Mme MACÉ donne pouvoir à Mme RESCHKE ; Mme GUICHART donne pouvoir à Mme LEPICARD ; M. HÉQUET donne pouvoir à Mme MARTIN ; Mme DROUIN donne pouvoir à M. BRUNET

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Madame Ingrid BEUCHER

**2023.05 – Finances : Rapport d'Orientations Budgétaires**

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992,

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

**VU** la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018,

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB),

**VU** le Rapport d'Orientations Budgétaires,

**CONSIDÉRANT** que la réunion de la Commission finances a eu lieu le 22 février 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'un Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif,

**CONSIDÉRANT** que ce débat doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

**CONSIDÉRANT** la communication préalable du rapport des orientations budgétaires de la Commune,

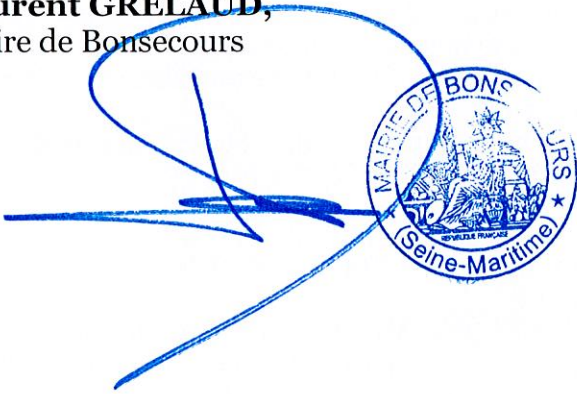
Et après en avoir délibéré,

✓ **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires joint, en vue du Débat d'Orientations Budgétaires. »

Cette délibération est **actée**.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Bonsecours le 01 mars 2023

**Laurent GRELAUD**,  
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230302-2023-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation